

Monsieur le Conseiller fédéral
Martin Pfister
Département fédéral de la défense, de la
protection de la population et des sports
DDPS
3003 Berne

Par courrier électronique :
vernehmlassung@gs-vbs.admin.ch

Paudex, le 26 mai 2026

Procédure de consultation : financement de dépenses d'armement au moyen d'un relèvement de la TVA

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons pris connaissance des documents mis en consultation par vos services concernant le projet d'un fonds pour l'armement s'accompagnant d'un relèvement de la TVA. Nous souhaitons prendre position comme suit.

Projet en consultation

Le projet prévoit un relèvement de la TVA afin d'alimenter pendant dix ans un fonds pour l'armement. Ce fonds serait juridiquement dépendant de la Confédération, mais doté d'une comptabilité propre et autorisé à s'endetter de manière temporaire auprès de l'Administration fédérale des finances. La capacité d'endettement vise à offrir davantage de souplesse pour accélérer ou au contraire échelonner dans le temps les divers versements liés à l'acquisition d'armement, et pour absorber certaines concentrations de paiements. Cela doit permettre de fournir rapidement à l'armée des moyens supplémentaires en cas de dégradation de la situation géopolitique.

Concrètement, le projet mis en consultation comprend :

1. Une modification de la Constitution fédérale autorisant une augmentation temporaire de la TVA pendant dix ans, du 1^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2037.
 - Le taux normal serait augmenté de 0,8 point ; il passerait de 8,1 à 8,9%.
 - Le taux réduit serait augmenté de 0,3 point ; il passerait de 2,6 à 2,9%.
 - Le taux spécial pour le secteur de l'hébergement serait augmenté de 0,4 point ; il passerait de 3,8 à 4,2%.
2. Une modification de la loi sur la TVA, destinée à régler des aspects pratiques et techniques liés à une mise en œuvre urgente de la hausse des taux.
3. Une nouvelle loi fédérale sur le fonds pour l'armement (LFArm). Ce fonds serait appelé à centraliser, durant dix ans, tous les moyens financiers affectés aux dépenses d'armement, qu'ils soient issus du budget ordinaire ou des nouvelles recettes de TVA.

Comparaison avec la motion 24.3587

Il nous semble utile de souligner que le projet présentement en consultation ne doit pas être confondu avec la motion 24.3587 «Mettre en place un pour-cent de sécurité temporaire pour le financement transitoire de l'AVS et de l'armée», déposée en juin 2024 par le conseiller aux Etats Benedikt Würth. Cette motion, qui figure au programme de la session de juin du Conseil des Etats, demande d'introduire en urgence, dès le 1^{er} janvier 2026 et pour cinq ans, un relèvement de 1 point du taux normal de TVA, dont 0,6 point pour l'AVS et 0,4 point pour l'armement.

Par rapport à la motion 24.3587, le projet présentement en consultation demande donc d'affecter à l'armement des moyens deux fois plus importants (0,8 point de TVA au lieu de 0,4) pendant une période deux fois plus longue (dix ans au lieu de cinq).

Le présent projet se distingue en outre par le fait qu'il propose la création d'un fonds pour l'armement. Cette proposition apparaît a priori comme une idée intéressante pour donner davantage de souplesse au financement des acquisitions d'armement.

Appréciation

La situation géopolitique, longuement invoquée et détaillée dans le rapport explicatif, est connue. Concernant l'analyse de la menace, toute l'argumentation du Conseil fédéral semble articulée autour du risque d'une attaque russe contre des pays membres de l'OTAN, et de la crainte que la Suisse puisse constituer un «maillon faible» au sein du dispositif sécuritaire de l'OTAN. C'est apparemment la seule hypothèse envisagée.

Si l'on veut assurer la protection militaire efficace d'un petit pays comme la Suisse face à tous les Etats capables de mener des guerres d'agression, les moyens nécessaires sont potentiellement infinis, comme on le constate dans les grands conflits actuels. Il y a donc, nécessairement, des choix à opérer, en fonction de ce qui est possible et raisonnable.

Le Conseil fédéral réclame 31 milliards de francs supplémentaires sur dix ans, dont 28 milliards pour l'armée et 3 milliards pour des offices fédéraux civils (le rapport explicatif chiffre les besoins exprimés par l'OFPP, le SRC, Fedpol, l'OFDF, le SEPOS et l'OFCS, qui pourraient aboutir à la création d'environ 400 à 500 nouveaux emplois à temps plein !). Pour justifier ces besoins supplémentaires, le rapport explicatif évoque notamment la nécessité d'*écarter plus rapidement certaines menaces, de protéger davantage d'infrastructures critiques, d'améliorer l'organisation de crise*, etc. La logique est celle d'un curseur que l'on place plus ou moins loin.

Le Conseil fédéral mentionne encore la nécessité de faire face à des prix plus élevés et à des versements anticipés plus importants. Constatant la difficulté actuelle de se procurer des armements en raison de la forte demande, il en conclut que la Suisse doit être prête non seulement à payer plus cher, mais aussi à verser plus rapidement des acomptes potentiellement élevés, afin de garantir que ses commandes soient honorées. Or l'actualité montre qu'il n'en est rien : les acomptes importants versés par la Suisse ne protègent pas contre le fait que des matériels commandés sont détournés vers des zones de conflit, que des livraisons sont retardées à des horizons indéfinis, et que des versements déjà effectués risquent tout simplement d'être perdus. Cette préoccupation n'est même pas effleurée dans le rapport explicatif.

Nous sommes conscients que les budgets militaires ont été négligés pendant plusieurs décennies en raison d'analyses politiques peu réalistes ; nous l'avons toujours déploré. Mais aujourd'hui cette situation s'est inversée : face aux bouleversements de la géopolitique mondiale, et sur la base de nouvelles analyses politiques supposément plus justes, les moyens affectés à la défense sont désormais en hausse ; nous nous en réjouissons. Le graphique en page 8 du rapport explicatif montre clairement la progression régulière des budgets militaires ; les 31 milliards supplémentaires réclamés aujourd'hui viendraient seulement accélérer davantage cette croissance. Si nous saluons la volonté de redonner à l'armée des moyens plus substantiels, nous estimons néanmoins que cet effort ne doit pas se faire au détriment d'autres intérêts légitimes du pays – notamment l'intérêt économique et social d'une fiscalité maîtrisée. Parallèlement, il faut bien constater que les grands conflits actuels, tant en Ukraine qu'au Moyen-Orient, ont des incidences sur la Suisse qui ne sont pas véritablement militaires, mais bien plutôt économiques.

Enfin, un dernier aspect à prendre en considération est l'accumulation de doutes quant à l'opportunité de certains choix d'investissements de l'armée. Certes, les médias s'évertuent à amplifier chaque problème et à jouer sur les réactions émotionnelles de leur public, mais il n'en reste pas moins que les problèmes en question semblent bel et bien réels, qu'il s'agisse de la livraison incertaine des nouveaux moyens de défense aérienne, ou du dysfonctionnement des nouveaux drones d'observation. Même les personnes favorables à la défense militaire sont en droit de s'en inquiéter, et avant de revendiquer des moyens financiers supplémentaires, l'armée devrait s'entraîner à mieux communiquer et à restaurer la confiance dans ce domaine.

Relèvement de la TVA

Le rapport explicatif déroule lui-même, de la page 35 à la page 39, la liste impressionnante des conséquences négatives d'un relèvement de la TVA : hausse de la taxe occulte sur les biens et services achetés par les pouvoirs publics et certaines entreprises (dépenses supplémentaires estimées à 100 millions pour les cantons, à 120 millions pour les communes, à 260 millions pour les entreprises) ; impact sur l'indice des prix à la consommation pouvant aller jusqu'à 0,4 point ; réduction du pouvoir d'achat des ménages ; hausse possible des charges salariales en raison de l'impact sur le niveau des prix ; impact négatif sur la croissance économique et par ricochet sur les recettes fiscales ; accroissement des dépenses de l'AVS (rentes indexées sur le niveau des prix) ; charges supplémentaires pour les entreprises qui ne pourraient pas répercuter sur leurs clients l'entier de la hausse de la TVA ; etc.

Ce que le rapport explicatif ne précise pas, c'est que la TVA apparaît régulièrement comme une solution séduisante pour de nombreux besoins financiers supplémentaires. Pour s'en tenir aux projets les plus actuels, la hausse de 0,8 point en faveur de l'armement risquerait de s'ajouter à la hausse de 0,5 point envisagée par le Parlement pour financer la 13^e rente AVS – sans parler encore des autres besoins de financement de l'AVS. Il faudrait ainsi se préparer à une TVA d'au minimum 9,4%...

Il convient enfin de souligner ce passage tiré de la page 22 du rapport explicatif : «Le plan financier 202-2029 prend en considération une augmentation des dépenses de l'armée à 1% du PIB d'ici 2032. Il ne prévoit toutefois pas d'augmentation des recettes provenant d'un relèvement de la TVA.» Cela montre qu'au moment de l'élaboration dudit plan financier, alors que la dégradation du contexte sécuritaire était déjà connue, il apparaissait possible d'augmenter les dépenses d'armement sans pour autant augmenter la TVA.

Pour ces multiples raisons, et en considérant l'impact négatif d'une hausse de la TVA sur la vitalité de l'économie suisse – cette dernière faisant précisément face aux conséquences des conflits actuels –, nous nous opposons à la proposition du Conseil fédéral. Nous estimons que les budgets militaires doivent continuer à croître selon ce qui a été décidé, sans accélération supplémentaire nécessitant une hausse de la fiscalité.

Fonds pour l'armement

Parallèlement à la question de la TVA, le projet présenté par le Conseil fédéral comprend la proposition de créer un fonds pour l'armement. Cette proposition nous semble intéressante et mérite d'être abordée pour elle-même. Nous sommes sensibles à l'argumentation selon laquelle un tel fonds offrirait davantage de souplesse pour accélérer ou au contraire échelonner dans le temps diverses dépenses, permettant ainsi de fournir rapidement à l'armée des moyens supplémentaires. Et si cette argumentation est pertinente, on peut alors se demander s'il ne faudrait pas, au lieu d'un fonds limité à une durée de dix ans, envisager un fonds pérenne, sur le modèle de ceux qui existent déjà pour les infrastructures routières et ferroviaires. Une telle piste mérite d'être étudiée.

En tout état de cause, nous ne nous opposons pas à cet aspect du projet.

En conclusion, nous sommes prêts à entrer en matière sur la création d'un fonds distinct pour l'armement, de préférence pérenne, mais nous nous opposons en revanche à tout relèvement de la TVA.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Centre Patronal

Pierre-Gabriel Bieri